

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

MUPRAS
RECEPTIC

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 92.6.6. Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL MAATAoui DRISS

Date de naissance : 21.01.53

Adresse : 0.NA.2.1

Tél. : 06.41.37.18.99 Total des frais engagés : 312,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/10/2010

Nom et prénom du malade : MARZAK-KHA DOUJ Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *77 OCT. 2010* Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LA PHARMA 40 Dr. Saad (BEI) Am. 94, Lot. Nataf 05 22 554 470	21-10-10	112.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

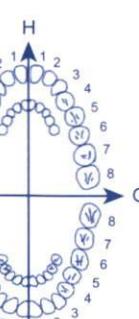
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{c c} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & \hline & 35533411 \quad 11433553 \\ B & \hline \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Diplômée des Facultés de
Médecine - Casablanca

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diabète - Glaucome - Lazer -
Lentilles de Contact



الدكتورة رشا البقال
طب و جراحة العيون
حاصلة على شهادة بكلية الطب
الدار البيضاء
جراحة العيادة البيضاء [الجلالة]
القرنية المخروطية
تصحيح البصر بالليزر
زراعة العدسات
أمراض الشبكية

ORDONNANCE

01-10-15

Mafzot Makhlof

26.40

1 stedla



LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad BENJELLOUN
Imm. 94, Lot. Nait N° 4
Tél : 05 22 51 47 07

1 app de la rue des peuples Fes

86.00

2.

Hyc



Dr. RACHA ELBAKKAL
Médecin Spécialiste
en Ophtalmologie
Lotissement Nabila, Casablanca, Maroc
Tél: 0522 38 25 25

112.40



**Lubricant ophthalmic solution
with sodium hyaluronate 0.4%
10ml bottle**



PPC 36,00 DH

LOT 140419
2021/04

Composition

Sodium hyaluronate 0.4%, dibasic sodium phosphate; r phosphate; sodium chloride; benzalkonium chloride; sod for injection

STERDEX pommeade ophthalmique
Desoxététracycline 0,267 mg /
oxytétracycline 1,335 mg
PPV : 26,40 DH

0 118001 100378

Enreg. MA : n° 538R1/17 DMP/21/NRQ
338R1/17 DMP/21/NRQ

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri. 20 110 Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAoudi

22986

bactérienne de
ire un véhicule

asone) pouvant
l'opage.

le cul-de-sac
lement sur le

xtremité effilée
rement sur le

fection.
DE VOTRE MéDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

LIMITÉ D'UTILISATION FIGURANT SUR LE

CONDITIONNEMENT EXTERIEUR.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

A conserver à une température inférieure à 25°C. Après usage, le récipient unidose doit être jeté. Ne pas réutiliser un récipient unidose déjà entamé.

Date de révision de la notice : Décembre 2010

Date d'approbation de la notice en Algérie : Septembre 2013

Conseils/Education sanitaire :

Que savoir sur les antibiotiques ?

Les antibiotiques sont efficaces pour combattre les infections dues aux bactéries. Ils ne sont pas efficaces contre les infections dues aux virus.

Aussi, votre médecin a choisi de vous prescrire cet antibiotique parce qu'il convient précisément à votre cas et à votre maladie actuelle.

Les bactéries ont la capacité de survivre ou de se reproduire malgré l'action d'un

